2016.354

AD'AP CONTROL ERP

DERNIER RAPPEL

Agenda d'Accessibilité Programmé

Aux Personnes à Mobilité Réduite
Région Auvergne-Rhone-Alpes
Tel : 04.84.80.01.73
Email : info@controlerp.org
Site Internet : www.controlerp.org

Eléments d'identification :

Secteur : Auvergne-Rhone-Alpes
N° de dossier : NRMD770
Habilitation : E-DECLARATION/ADAP
Bulletin d'information du : 5 Septembre 2016

Objet : Obligation règlementaire relative à votre établissement
Date de limite de dépôt : 30 Septembre

FEDERATION DU BATIMENT DE LA LOIRE
17 RUE APPRENTISSAGE
42000 ST ETIENNE

Madame, Monsieur,

Votre établissement ne semble pas être engagé dans la liste des Entreprises Recevant du Public (ERP) engagées dans la démarche Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmé) ou ayant fourni une attestation auprès de votre préfecture.

La date limite du 27 septembre 2015 étant dépassée, nous vous informons que tous les ERP doivent soumettre leur déclaration relative à l'accessibilité. Tout établissement recevant du public (ERP) non conforme est passible de sanctions financières et pénales prévues à l'article C152-7 (L152-4) du code de la Construction et de l'Habitation.

L'adhésion à un Ad'Ap permet de suspendre cette sanction. Nous vous invitons dès à présent à vous mettre en conformité :

- Par téléphone : **04.84.80.01.73**
- Du Lundi au Jeudi de 9h00 à 18h00 et le Vendredi de 9h00 à 13h00.
- Par internet : www.controlerp.org

Actuellement seront traités en priorité les ERP de 5ème catégorie.
Le bureau de traitement des dossiers a mis en place une assistance téléphonique afin de vous aider à remplir votre diagnostic par Internet au **04.84.80.01.73**

Informations importantes :
Sont concernés par cette obligation liée aux ERP, les Etablissements, les Cabinets et tous types de Commerces (et assimilés) recevant du Public.
L'absence de déclaration relative à l'Accessibilité expose les Etablissements à une amende de 1 500€.
L'amende pénale est de 45 000 € pour les personnes physiques et est portée à 225 000 € pour les personnes morales.

Si vous avez déjà effectué votre déclaration, merci de ne pas tenir compte de ce rappel.

Pôle Administratif,

Controlerp.org ne peut en aucune manière être assimilé à un établissement public ou mandaté. Controlerp.org est un établissement privé, tous les éléments contenus dans ce courrier ne représentent que les lois existantes et vous le sont communiqués par soucis d'information. Ces informations sont facilement et publiquement consultables et vérifiables.

Pour ne plus recevoir de télécopies merci de renvoyer un fax au 01 84 10 56 51